



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 décembre 2016  
19 heures 00

-----

SL/MG

N° 002089

Ressources  
Humaines -  
Recensement de la  
population - Année  
2017

Affiché le :

Le mardi 20 décembre 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 14 décembre 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

**ABSENTS** :

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Les communes et l'INSEE mènent conjointement les opérations de recensement de la population.

La loi du 27 février 2002 a modifié la méthode de recensement de la population en confiant la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement aux communes et aux EPCI. Désormais, le recensement est annuel pour les communes de plus de 10 000 habitants sur 8 % des adresses et tous les cinq ans pour les communes de moins de 10 000 habitants.

La population de chaque circonscription administrative est actualisée chaque année et des résultats analogues à ceux des recensements traditionnels sont diffusés tous les ans.

Le recensement aura donc lieu du 19 janvier 2017 au 25 février 2017.

La Ville est responsable du recrutement, de la formation et de la nomination des agents recenseurs ainsi que de leur rémunération.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier les dates de recrutement des agents recenseurs prévues dans la délibération présentée et approuvée lors du conseil municipal du 22 novembre 2016, compte tenu de l'avancée de la première session de formation.

Le recrutement de trois agents recenseurs, un mi-temps et deux temps complet est prévu du 5 janvier 2017 au 28 février 2017.

Les agents recenseurs seront rémunérés en fonction de l'indice brut 340 et de l'indice majoré 321. Les agents recenseurs seront recrutés en tant que non titulaires, sur le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (Echelle 3, Echelon 1).

Leur rémunération pourra être réévaluée en fonction de l'augmentation du SMIC.

## **LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

**Approuve** la proposition de Madame le Maire de recruter trois agents recenseurs, un à mi-temps et deux à temps complet, du 5 janvier 2017 au 28 février 2017.

**Précise** que les agents recenseurs seront rémunérés en fonction de l'indice brut 340 et de l'indice majoré 321. Ils seront recrutés en tant que non titulaires, sur le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (Echelle 3, Echelon 1).

**Dit** que la rémunération pourra être réévaluée en fonction de l'augmentation du SMIC.

**Autorise** Madame le Maire à signer les contrats de recrutement pour la période du 5 janvier 2017 au 28 février 2017.

**Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget de l'exercice 2017 – chapitre 012.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**